

DEFINITION	Aménagement et entretien des espaces verts et des décors végétaux, d'intérieur ou d'extérieur.
-------------------	---

CRITERES	DESCRIPTION SUCCINCTE	DESCRIPTION DETAILLEE
Contenu de l'activité	Travaux délicats du métier	Prépare les sols et réalise des plantations
		Entretien les massifs extérieurs, ou décors d'intérieur
		Souffle les feuilles
		Désherbe manuellement
		Entretien les gazons
		Taille les arbres (branches accessibles)
		Taille les arbres fruitiers (branches accessibles)
		Taille les végétaux d'ornement
	Maîtrise les différents soins à apporter aux plantes	
Responsabilité dans l'organisation du travail	Reçoit des directives générales	Se conforme aux directives du chef d'équipe dans l'organisation de son travail
	Polyvalent dans l'exécution des tâches fixées Transmission de l'expérience professionnelle	Transmet la bonne technique employée aux ouvriers paysagistes O1, O2, et O3.
Autonomie	Autonome dans l'organisation de son travail	Participe au bon fonctionnement technique de son chantier Gère l'organisation de son temps de travail, sous la direction du chef d'équipe
Initiative		Respecte les mesures collectives de prévention mises en place
		Porte impérativement ses équipements de protection individuelle (E.P.I.)
		Informe immédiatement son chef d'équipe de tout accident, même léger, survenu sur le lieu du travail (ou au cours du trajet)
		Sécurise le chantier et son environnement
Technicité	Utilisation habituelle des petits engins et de véhicules automobiles dont le PTAC est inférieur à 3,5 tonnes	Prend soin de ses outils et matériels
		Utilise des engins de tonte (tondeuse, taille-haie, débroussailluse)
		Utilise des outils de travaux manuels (rateau, pelle, binette, etc.)
		Maîtrise l'utilisation de la perche élagueuse et de la tronçonneuse
		Maîtrise la technique d'affutage des outils
		Peut détenir différents Caces (tracteur, petit engin de chantier mobile, engin de transport ou d'extraction transport, engin de manutention, etc.)
Compétences par formation ou expérience	Expérience acquise au niveau inférieur	
	Emploi correspondant à la maîtrise par le salarié de la majorité des compétences décrites dans le référentiel professionnel du BAC professionnel aménagements paysagers. Ces compétences sont susceptibles d'être acquises après 1 an d'expérience professionnelle probante dans l'emploi concerné.	

Nom du salarié : Prénom du salarié : Date :	Signature : 	Observations :
--	----------------------------	-------------------------------